

PREFECTURE DU CHER

**AGENCE REGIONALE DE
SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE
ET MEDICO-SOCIALE**

ARRETÉ MODIFICATIF N°2015-DT18-OSMS-CODAMUPSTS-0015
*portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente
de la permanence des soins et des transports sanitaires*

La Préfète du département du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Directeur général de
l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de M. Philippe DAMIE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé du Centre ;

Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

Vu le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanences des Soins et des Transports Sanitaires ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 novembre 2014 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanences des Soins et des Transports Sanitaires ;

Considérant la proposition de nomination faite par la Fédération Nationale des Ambulanciers Privés (FNAP) le 27 mai 2015 ;

Considérant la proposition de nomination faite par le Conseil Départemental du Cher le 11 juin 2015 ;

Considérant la proposition de nomination faite par l'association « Pour la permanence des soins dans le Cher Ouest » le 17 juillet 2015 ;

Considérant les propositions de nomination faites par l'association « La volante 18 : association des effecteurs mobiles du département du Cher » le 17 juillet 2015 ;

Considérant les propositions de nomination faites par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Centre-Val de Loire le 8 juillet 2015 ;

Considérant la proposition de nomination faite par l'association de médecins régulateurs du Cher le 24 juillet 2015 ;

Sur proposition du délégué territorial du Cher de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire et du secrétaire général de la Préfecture du Cher

A R R E T E N T

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 juillet 2014 susvisé est modifié comme suit :

Sont nommés membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Cher,

1° - Au titre des représentants des collectivités territoriales

- a) Un conseiller départemental désigné par le conseil départemental :
Mme Sophie BERTRAND

.../...

3° - Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

.../...

- f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de la permanence des soins au plan départemental :

. Titulaires :

- M. le Docteur Jean-Jacques COULON (Association SOS Médecins 18)
- **Mme le Docteur Isabelle SERVOIN** (Association pour la permanence des soins dans le Cher Ouest)
- Mme le Docteur Chantal COCQ (Association pour la permanence des soins dans le Cher Nord-Est)
- M. le Docteur Florent CASSAGNE (Association de la Maison Médicale de Garde de Bourges)
- **M. le Docteur François DUCROZ** (« **La volante 18 : association des effecteurs mobiles du département du Cher** »)
- **M. le Docteur Robert MERLE** (Association de médecins régulateurs du Cher)

. Suppléants :

- M. le Docteur Thierry BROCK (Association SOS Médecins 18)
- ***pas de proposition*** (Association pour la permanence des soins dans le Cher Ouest)
- M. le Docteur Thierry DANANCHER (Association pour la permanence des soins dans le Cher Nord-Est)
- Mme le Docteur Fabienne REBILLOUT (Association de la Maison Médicale de Garde de Bourges)
- **M. le Docteur Jean-Pierre DAUBIE** (« **La volante 18 : association des effecteurs mobiles du département du Cher** »)
- ***pas de proposition*** (Association de médecins régulateurs du Cher)

.../...

- i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :

- . Titulaires :
 - Mme Sylvie PRINET (Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers)
 - M. Dominique BUDAT (Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers)
 - M. Vincent JULIEN (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)
 - **M. Jérôme AUGER** (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)

- . Suppléants : - M. Mickaël DUCREUX (Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers)
- M. Jérôme MARQUET (Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers)
- *pas de proposition* (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)
- M. Joël CALLAY (Fédération Nationale des Ambulanciers Privés)

.../...

- k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :
- . Titulaire : M. le Docteur Olivier GORY
- . Suppléante : **Mme le Docteur Marie-Laure BONNEAU**

.../...

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du département du Cher et Monsieur le délégué territorial du Cher de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département du Cher, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Bourges, le 29 juillet 2015

La Préfète du département du Cher
signé : Marie-Christine DOKHÉLAR

P/le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
le Directeur général adjoint
signé : Pierre-Marie DETOUR